

**République Française**  
**MAIRIE DE BALBIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 2 JUILLET 2024 à 20h**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20240702-DM39-2024-07-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

Date de la convocation : 25/06/2024

Date d'affichage : 25/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	18	22

**L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet, à vingt heures**, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 25/06/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M. Jean Marc VOLLE - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - MME FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - M YENIL Etienne - Mme BLANCHARD Claude - - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina

**Pouvoirs déposés** : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme VERPY Evelyne donne pouvoir à M CHOMAT Pascal - Mme CHABANNE Christelle donne pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine - Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M NAULIN Jean Yves.

**Excusée** : Mme PERRIN Cécile

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CARTON Marie Claude

**Objet** : **Rapport annuel du délégataire – Service de l'eau – Année 2023**

M. le Maire expose que les délégataires de service public ont obligation de produire chaque année, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Monsieur Nicolas FECHE (représentant la société SAUR, délégataire) présente le rapport annuel du service de l'eau potable établi par LA SAUR, Centre Rhône-Alpes Auvergne, société avec un contrat ayant pris effet au 1er Novembre 2022 et se terminant le 31 Octobre 2028.

La société SAUR ayant été retenue lors du marché de délégation de service public, des informations sont données sur les projets à venir, les perspectives à 2025 notamment le bon fonctionnement de la nouvelle usine de traitement d'eau potable.

Monsieur FECHE communique à l'assemblée une adresse mail où il est possible de connaître la qualité et la

potabilité de l'eau de Balbigny :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- PREND acte du rapport annuel présenté par le service délégataire pour l'année 2023 et charge M. le Maire d'en assurer la mise à disposition auprès du public par son dépôt à l'accueil de la Mairie.

Secrétaire de séance  
Mme Marie Claude CARTON

Monsieur Gilles DUPIN  
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,  
Copie certifiée conforme  
A Balbigny, le 02/07/2024

